

Gestion des situations de crise et de comportement humain

REGLEMENTATION :

- Convention STCW 95 section A-V/2.5 et section A-V/3.5 et tableau A-V/2 du code

NOMBRE DE STAGIAIRES :

- MINIMUM 6
- MAXIMUM 16

DUREE DU STAGE : 1 jour

HORAIRES : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

PROGRAMME:

- Etude de situations de crise réelles
- Mise en place de procédures d'urgence à bord d'un navire.
- Contrôle du Stress
- Aptitude au commandement
- Encadrement des passagers en situation de crise
- Communication en situation de crise

